

La constitution

Des voix: Bravo!

M. Patterson: Il y a une autre question qui préoccupe bien des gens, monsieur l'Orateur. Je veux parler du danger que peut poser le déséquilibre entre les droits individuels et les droits collectifs. Cela doit comprendre la religion et les droits. Les évêques catholiques de Colombie-Britannique et du Yukon ont envoyé un mémoire par télégramme au premier ministre pour lui faire remarquer que si l'article 2 de cette charte garantit la liberté de culte pour les particuliers, il n'y est pas question des droits de l'Église.

• (2100)

Si l'on veut donner aux particuliers la possibilité de participer aux activités de l'Église, il faut alors prévoir certaines responsabilités.

Je vais seulement citer un exemple en passant. Par exemple, quand une école ou un collège confessionnel se cherche des enseignants, ils doivent publier des offres d'emploi au Canada. Aucun étranger ne peut être accepté s'il se trouve quelqu'un au Canada qui soit qualifié pour le poste. Cela ne tient pas compte du fait qu'un grand nombre d'organismes religieux et connexes ont certains credo ou professions de foi. Pour le moment, la loi ne prévoit aucune protection ni aucune reconnaissance de ces déclarations. On peut présenter le problème comme ceci. Si un poste est vacant et que l'institution désire embaucher un professeur ou quelqu'un venant d'un organisme confessionnel, elle a l'obligation de publier une offre d'emploi au Canada. Aucune disposition n'est prévue relativement à la doctrine de l'organisme ou à sa profession de foi.

C'est avec grand plaisir que je signale que mes démarches auprès du ministre de l'Emploi et de l'Immigration et de ses collaborateurs ont été très cordialement accueillies. Ils se sont montrés tout à fait prêts à collaborer. Ils reconnaissent que l'on doit tenir compte de cet aspect si l'on veut protéger l'intégrité de la doctrine de l'Église. Les fonctionnaires se sont montrés bien disposés à cet égard. Cependant, la situation évolue, les ministres et les fonctionnaires se succèdent, et rien ne garantit qu'il en sera toujours ainsi. Cela place les organismes confessionnels dans une situation très difficile.

Je voudrais maintenant passer au droit de propriété. C'est l'une des omissions les plus incroyables de la charte. C'est une prémisse fondamentale de la philosophie sociale que tout être humain a un droit fondamental de propriété. Certains théoriciens ont mis le droit de propriété dans la catégorie des «droits naturels», ces droits que possède une personne en sa qualité d'être humain. En effet, l'existence de l'être humain est contingente à sa capacité de prétendre à la propriété de quelque chose. Dans son sens le plus primaire, cela veut dire le gîte et le nourriture. Je pense que c'est raisonnable. Si vous demandez à un agriculteur s'il apprécie le fait d'être propriétaire de sa terre, que pensez-vous qu'il vous répondra? Que répondrait un pêcheur si on lui demandait s'il croit à la propriété? Je suis sûr qu'il répondrait qu'il tient à être propriétaire de son bateau. Et ainsi de suite. Le droit de propriété englobe un très grand nombre d'autres aspects.

Des voix: Bravo!

M. Patterson: C'est donc faire preuve d'étroitesse d'esprit que d'omettre cette disposition, car cette omission pourra prendre toutes les interprétations qu'un particulier ou un gouvernement voudra lui donner.

La propriété englobe toutes sortes de droits, exposés par Benn et Peters dans «Social Principles and the Democratic State», page 156. Je ne pourrais énumérer tous les droits de propriété que nous devrions garantir. Si certains sont garantis, cela veut dire que d'autres ne sont pas admis ou reconnus. On voit donc les problèmes qui se posent à nous dans tous ces domaines. Le fait est que l'exercice de droits de propriété fait partie intégrante de l'existence de tout être humain. J'estime que les droits de propriété devraient être incorporés malheureusement, ils ont été sacrifiés pour se procurer l'appui de certaines personnes et de certains groupes qui ont peut-être une conception fautive de ce que les droits de propriété comportent et de ce qu'ils représentent en réalité.

Les libéraux ont donné une autre raison de ne pas faire figurer les droits de propriété: c'est que certaines provinces sont contre.

M. McCauley: Elles sont toutes contre.

M. Patterson: C'est de l'hypocrisie pure. Huit provinces sont contre l'ensemble de cette résolution, et pourtant le premier ministre s'entête. Elle est tout à fait contraire à l'esprit du fédéralisme. Cependant le premier ministre refuse d'inclure les droits de propriété en prétextant que quelques provinces sont contre. Je pense que c'est de l'inconséquence et de la malhonnêteté. Il faudrait que les droits de propriété figurent dans la résolution. Pour moi, tout cela c'est une jolie salade. Cependant, nous essayons de l'améliorer un peu parce que cela risque de prendre force de loi. Nous essayons de nous tirer au mieux d'une salade terrible.

Le dernier qui m'a approché à ce sujet, c'est le maire d'un des districts de ma circonscription qui m'a envoyé un télégramme. Je ne prendrai pas le temps de le faire consigner. Il représentait un grand nombre de personnes persuadées que les droits de propriété doivent figurer dans cette résolution.

On a parlé de la suprématie divine. Je suis très heureux que les libéraux y aient consenti, qu'ils aient cédé, qu'ils aient décidé d'en faire mention. Ils l'ont fait du bout des lèvres, en lançant un simple coup de chapeau à Dieu, mentionnant à peine son nom. Cela n'est guère digne de lui. Il y avait beaucoup plus dans la déclaration des droits proposée par le regretté premier ministre le très honorable John Diefenbaker et adoptée par le Parlement. On y lit par exemple:

Le Parlement du Canada proclame que la nation canadienne repose sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu, la dignité et la valeur de la personne humaine ainsi que le rôle de la famille dans une société d'hommes libres et d'institutions libres;

Il proclame en outre que les hommes et les institutions ne demeurent libres que dans la mesure où la liberté s'inspire du respect des valeurs morales et spirituelles et du règne du droit;

Je voudrais maintenant dire quelques mots du fédéralisme. Les Libéraux, et spécialement le premier ministre et le ministre de la Justice, se plaisent à dire que notre assemblée, le Parlement, est l'institution qui parle pour tous les Canadiens.

Une voix: Très juste.